

LES AMÉNAGEMENTS ONT ABOUTI À :

- un **réseau de chenaux connectés avec la Somme**, présentant des berges en pente douce pour dynamiser les écoulements et des zones toujours en eau ;
- **des milieux ouverts** par déboisement/essouchage avec exportation, stoppant la fermeture du milieu et limitant l'entretien à venir ;
- une **zone de sédimentation dans le bras mort**, par suppression des voies d'eau, évitant l'envasement de la frayère (facteur de colmatage des œufs) ;
- **des terrasses inondables** sur substrat tourbeux remettant en lumière les banques de graines ;
- un **chenal reliant la pièce d'eau et les fossés**, avec une réutilisation des sédiments en renforcement de berges associées à des fascines et l'implantation de roseaux ;
- **deux seuils (entre la frayère et la roselière)**, maintenant une partie de la roselière inondée jusqu'en juillet ;

- un **ouvrage hydraulique (entre la frayère et la Somme)**, permettant tant de gérer les niveaux d'eau.

FOCUS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE

À la fin de l'hiver, une crue est mimée : la vanne est ouverte pour permettre la montaison des géniteurs. Une fois la côte maximale atteinte, la vanne est refermée jusqu'à fin avril-début mai. Après la reproduction, une vidange lente simule une décrue naturelle. Lorsque les niveaux sont en équilibre, la vanne est rouverte et les jeunes brochets (fingerlings) colonisent la Somme.

ADAPTATION À LA SENSIBILITÉ DU SITE

- La conduite des travaux a nécessité les précautions suivantes :
- **intervenir hors période sensible** pour la faune et la flore (septembre à février) ;
 - **préserver les sols tourbeux** en utilisant des engins chenillés circulant sur des pistes de branchages issus du déboisement... Un hiver relativement sec et une période de gel conséquente ont permis de limiter l'impact au sol ;
 - **utiliser des plantes du site** (reconstitution de la roselière, fascines de saules issues du déboisement) ;
 - **exporter les produits** avec valorisation agricole des résidus des terrassements et évacuation des branchages non recyclés dans les aménagements.

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA FRAYÈRE

Dès 2018, la manipulation des ouvrages de régulation sera déterminée par des relevés réguliers des niveaux d'eau et des températures et optimisée par rapport aux différentes phases de la reproduction du Brochet. Un suivi de la productivité de la frayère est prévu (cages pièges, « traits d'épuisettes », pêches électriques) ainsi qu'une analyse de sa fonctionnalité (teneur en oxygène, conditions trophiques, croissance des brochetons...). En complément, le CEN Picardie a programmé, dès 2017, un suivi de la roselière avec des quadrats combinés à des inventaires floristiques et faunistiques notamment sur l'avifaune paludicole (contacts visuels et auditifs).

VALORISATION AUPRÈS DU PUBLIC

Située au sein d'un espace naturel ouvert au public, près du Parc archéologique de Samara et reliée à la Véloroute vallée de Somme, la frayère est facilement accessible pour des animations pédagogiques. Un panneau consacré à la frayère et la roselière sera bientôt posé à l'attention des promeneurs.

Franck KOSTRZEWA

CHARGÉ DE MISSION BIODIVERSITÉ ET CHEF DU PÔLE BIODIVERSITÉ
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Tél. 03 22 97 20 15
Courriel : f.kostrzewa@somme.fr
Site Internet : <http://www.somme.fr/>

Gwénaële MELENEC

CHEF DU PÔLE BIODIVERSITÉ
DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Tél. 03 22 71 80 77
Courriel : g.melenec@somme.fr
Site Internet : <http://www.somme.fr/>

L'AVIS DU PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

« Les zones humides sont des terrains inondés ou gorgés d'eau douce de façon permanente ou temporaire. Elles assurent des fonctions importantes pour l'homme et la nature. La régression des zones humides est une menace pour le patrimoine écologique et la ressource en eau. L'Agence de l'eau Artois-Picardie œuvre donc pour améliorer la protection et la valorisation de ces milieux ».

Jérôme Malbrancq : AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

L'AVIS DU NATURALISTE

« Dans un contexte où les milieux naturels sont fortement impactés par les activités humaines, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser d'importants travaux de génie écologique pour restaurer l'équilibre fonctionnel des écosystèmes. La pose d'ouvrages hydrauliques associée à des opérations de décapage, permettront de mimer les processus hydrologiques naturels ».

Guillaume Chevallier : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

L'AVIS DU PÊCHEUR

« Le Brochet, espèce emblématique de notre département, rencontre des difficultés en raison de la raréfaction de ses zones de reproduction. Ce projet vise à répondre à ce manque et la Fédération de pêche est heureuse de s'associer à ce projet. Pour rappel, le brochet est classé vulnérable par l'UICN, il était donc important d'agir ».

Frédéric Fourmy : FÉDÉRATION DE LA SOMME POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LE CHANTIER EN QUELQUES CHIFFRES

LA FRAYÈRE
Surface : 15 765 m²
5 100 m³ de terre évacuée
570 mètres linéaires de réseaux de fossés créés
Coût : 181 000 € HT
Financement : Département : 20 %, Agence de l'eau Artois-Picardie : 80 %

LA ROSELIÈRE
Surface : 5 200 m²
1 500 m³ de terre évacuée
250 mètres linéaires de réseaux de fossés créés
Coût : 97 250 € HT
Financement : Département 100 %



LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE UNE FRAYÈRE À BROCHET DANS LA VALLÉE DE LA SOMME

Dans le cadre de sa compétence sur les Espaces naturels sensibles (ENS), le Département de la Somme a acquis des parcelles de zones humides remarquables. Il mène des actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et des paysages, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (CEN Picardie) et les usagers (pêcheurs, chasseurs, éleveurs, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement [CPIE]...). Depuis l'acquisition et pour les travaux de génie écologique jusqu'à l'ouverture au public, le Département reçoit le soutien financier de l'Europe, de la Région Hauts-de-France et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ainsi, le Département cherche à constituer un réseau de sites préservés et valorisés représentatif et constitutif d'une vitrine-nature pour la Somme.

LE BROCHET DANS LA SOMME...

Avec ses nombreux cours d'eau et étangs, le département de la Somme présente des milieux aquatiques diversifiés dont le potentiel piscicole et halieutique est élevé. Canalisé sur un tiers de son linéaire, le fleuve Somme possède peu de connexions transversales, ce qui, ajouté à une maîtrise des niveaux d'eau, limite la reproduction naturelle du Brochet.

LA CONVERGENCE DE DEUX PROJETS

La frayère à Brochet...

En 2008, dans le cadre d'un partenariat avec le CEN Picardie, la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique a réalisé une étude sur quatre sites du département pour évaluer les potentialités de création d'une frayère à Brochet. Au terme de cette étude, le marais de Tirancourt, propriété départementale, a été retenu. En effet, la connexion permanente avec le fleuve Somme et la faisabilité d'une gestion hydraulique lui confèrent un fort potentiel pour la reproduction du Brochet. Le CEN Picardie, gestionnaire, a conduit les études sur l'intérêt écologique de la zone humide. Le Département a porté la maîtrise d'ouvrage de ces travaux avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

La roselière...

Dans le cadre des mesures d'accompagnement environnementales de la Véloroute Vallée de Somme, le Département s'est engagé à réaliser une roselière. Afin de s'inscrire en complémentarité avec les politiques locales, elle a été localisée dans la continuité de la frayère à Brochet.

Au final, la conduite concomitante de ces deux projets a permis, en augmentant la surface de milieux restaurés, de renforcer les potentialités d'accueil de la frayère à Brochet et la fonctionnalité écologique de la roselière inondable.

LE MARAIS DE TIRANCOURT : UN ENS À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

La frayère se situe dans le lit majeur du fleuve Somme au cœur de la vaste tourbière alcaline de la vallée de la Somme, objet d'une candidature au label Ramsar. Au sein du marais de Tirancourt se trouve un ensemble d'habitats naturels remarquables (bas-marais, étangs, roselières...), dont 12 sont inscrits à la directive habitat ainsi qu'une flore et une faune exceptionnelles (11 plantes protégées, Blongios nain, Cordulie à corps fin...). Le site est identifié en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), Natura 2000 et présente des enjeux archéologiques forts, incluant des procédures d'autorisation (loi sur l'eau, Natura 2000, monuments historiques...).

CRÉATION D'UNE FRAYÈRE À BROCHET ET D'UNE ROSELIÈRE INONDABLE (CF. FIGURE 1)

L'objectif principal est de développer le potentiel de reproduction du Brochet. La reconquête d'une roselière sur 20 000 m² est également propice à l'accueil et à la reproduction d'oiseaux caractéristiques de ces milieux (Locustelle luscinioïde, Butor étoilé, Rousserolle turdoïde, Marouette ponctuée...) ainsi qu'à l'expression d'une flore des marais tourbeux.

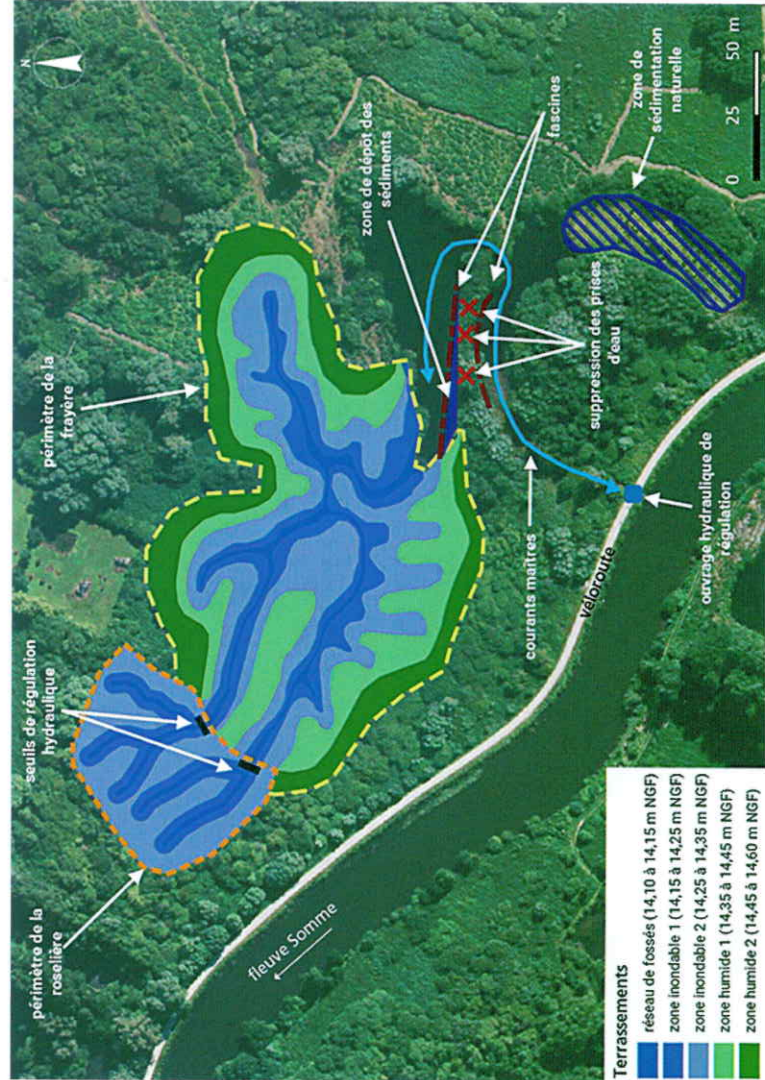


Figure 1 - Plan des aménagements et terrassements